

Charte éthique

1 LE BÉNÉFICIAIRE, UN ÊTRE HUMAIN À PART ENTIÈRE

Les membres d'HéviVA veillent aux intérêts du bénéficiaire. Ils s'engagent à protéger sa personnalité et son intégrité ainsi qu'à garantir ses droits. Ils s'engagent à considérer le bénéficiaire comme l'acteur premier de son projet d'accompagnement.

2 LES PROCHES DU BÉNÉFICIAIRE : DES PARTENAIRES ACTIFS

Les membres d'HéviVA s'engagent à considérer les proches et les représentants légaux du bénéficiaire comme des partenaires de son accompagnement, dans le respect de sa volonté.

3 LE LIEU D'ACCOMPAGNEMENT DU BÉNÉFICIAIRE : UN LIEU ACCUEILLANT, ADAPTÉ À SES BESOINS ET À SES RESSOURCES

Les membres d'HéviVA s'engagent à garantir des lieux d'accompagnement respectueux des valeurs fondamentales du bénéficiaire.

4 L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ACCOMPAGNANT LE BÉNÉFICIAIRE : DES PROFESSIONNELS COMPÉTENTS ET ENGAGÉS

Les membres d'HéviVA s'engagent à constituer des équipes pluridisciplinaires. Les membres d'HéviVA développent une politique de ressources humaines respectueuses des collaborateurs et conforme au droit du travail.

5 LE BÉNÉFICIAIRE DANS LA SOCIÉTÉ : UN RÔLE, UNE PLACE, DES INTÉRÊTS À DÉFENDRE

Les membres d'HéviVA affirment que le bénéficiaire a un véritable rôle et une place dans la société.